



Réponse commune de Madame la Ministre de la Justice, Elisabeth MARGUE, Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Martine DEPREZ, Monsieur le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, Max HAHN, Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude MEISCH, et de Monsieur le Ministre du Travail, Georges MISCHO, à la question parlementaire n° 1063 du 25 juillet 2024 de l'honorable Député Monsieur Laurent MOSAR

Dans sa question parlementaire, l'honorable Député fait référence à un nombre de cas d'associations recevant des deniers publics, où des problèmes au niveau de la gouvernance ou de la gestion financière ont été rendus public au fil des derniers mois, dont notamment le cas d'une association caritative qui a été victime d'un détournement de fonds particulièrement conséquent et qui fait actuellement l'objet d'une enquête de la police judiciaire.

Le gouvernement condamne fermement tout mésusage de fonds publics et suivra de près les conclusions de l'instruction en cours. Compte tenu de l'envergure et de la complexité des questions qui se posent dans ce cadre, le gouvernement ne sera en mesure de se prononcer sur l'ensemble des suites à réserver aux faits évoqués par l'honorable député seulement après une analyse détaillée des conclusions de l'enquête.

Néanmoins, tout en attendant les conclusions détaillées de l'enquête, et tel qu'annoncé par le Premier ministre, le ministère des Finances et le ministère de la Justice sont en train d'analyser la régulation actuelle et élaboreront des propositions permettant d'améliorer, le cas échéant, les règles de gouvernance s'imposant aux associations touchant d'importants deniers publics. Il est évident que les représentants du secteur seront entendus en leur avis avant toute modification en la matière.

Luxembourg, le 4 octobre 2024.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue